

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 23 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 15 mai 2018

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 2

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON - Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme LEBRAT - M. JOLLIVET - Mme PIQUEMAL - M. EUVRARD - M. BOUNIARD - Mme GRENIER

Excusés :

Absents : **Mme RAMUS - M RIFFARD.**

M. HILAIRE a été élu secrétaire.

Objet : Désaffectation du bureau de poste et du logement du receveur situés dans l'immeuble D 1119.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

CONSIDERANT la résiliation du bail de location d'une partie de l'immeuble D 1119 par La Poste pour le bureau de poste et le logement du receveur à compter du 31.12.2016. Décision prise suite à la fermeture du bureau de poste sur la Commune.

.../...

CONSIDERANT que les biens mobiliers et autres installations ont été définitivement déménagés le 15 janvier 2017.

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public dans la mesure où la Commune a créé une agence postale communale installée dans le bâtiment de la Mairie cadastré D 125.

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la désaffectation du bureau de poste et du logement du receveur sis dans l'immeuble cadastré D 1119.

- **CHARGE** son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 mai 2018

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 24 mai 2018
LE MAIRE,
André VOLLE.

